

DLP-3-8-92000555



EDITION GRANDES CULTURES

Bulletin n° 245 (18/93) du 29 Juillet 1993

MAIS : Sésamie, vol de deuxième génération
: Pyrale, fin de vol.

MAIS

Stade : panicules mâles visibles à fin floraison.

SESAMIE

Situation
La nymphose des larves de 1ère génération a commencé. Le vol de seconde génération devrait significativement débuter dans les prochains jours.

Préconisation
Aucune intervention lorsque le traitement de 1ère génération a été effectué dans de bonnes conditions.

Envisager un traitement de 2ème génération seulement dans les cas suivants :

- lorsque le taux d'attaque dépasse 5 % de pieds touchés ;

- sur maïs doux et maïs semences ;

- **sur tous les maïs semés en dérobés.**

Utiliser un produit homologué à pleine dose en un passage unique. Rappelons que l'efficacité de l'insecticide est plus réduite sur la 2ème génération.

La date optimale de traitement devrait se situer vers le 10 Août. Elle sera précisée dans un prochain Avertissement Agricole.

PYRALE

Situation
Le vol de 1ère génération est fini.

Préconisation
Les traitements doivent être terminés depuis la mi-Juillet.

PUCERONS

Situation
Dans la majorité des situations, les populations sont très faibles suite à l'activité des auxiliaires.

Préconisation
Pas de traitement systématique. Observer ses parcelles et intervenir lorsque 1 panicule sur 2 est colonisée par *Rhopalosiphum padi* (puceron souvent foncé, avec une tache rouge à l'extrémité du corps). Celui-ci provoque l'apparition de fumagine (champignon de couleur noire) par ses sécrétions de miellat. Sa présence en grande quantité conduit à une perturbation de la photosynthèse.

STATION
POITOU-CHARENTES

Publication périodique
Imprimerie de la Station de Poitou-Charentes Directeur Gérant:
J.P. PIQUEMAL
CPPAP n° 1664 AD
ISSN n° 6294 4693
Abonnement annuel :
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles

DIRECTION REGIONALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE REGIONAL
DE LA PROTECTION
DES VEGETAUX
13, ROUTE DE LA FORET 86580
BIARD
TEL: 49 58 39 02
FAX: 49 58 23 82



P27